
Tâches et responsabilités de la direction des services aux élèves

Sous l'autorité de la direction générale, la directrice ou le directeur des services aux élèves est responsable de la gestion, de l'animation et du développement du secteur qui regroupe les services personnels et collectifs autres que l'enseignement ainsi que les activités de vie scolaire se déroulant à l'école et à l'extérieur de l'école.

Ses principales fonctions consistent à expliciter les politiques de son secteur, à organiser et superviser les services et les activités du secteur. Elle ou il doit assurer la collaboration entre les responsables des divers services de son secteur et travailler en concertation avec les autres responsables de secteurs.

Dans le cadre de ses fonctions, la directrice ou le directeur des services aux élèves assume, notamment, les tâches de gestion et d'encadrement ci-dessous.

Tâches de gestion :

- Planification, organisation, coordination, supervision et évaluation des services du secteur.
- Animation et supervision du personnel du secteur, participation à son engagement.
- Participation à l'élaboration, à la révision et à la mise en application des politiques de l'école.
- Administration du budget du secteur et gestion du service d'aide financière aux élèves.
- Gestion des dossiers des élèves (absences, comportement, activités parascolaires, etc.).
- Participation à l'organisation et à la réalisation des journées pédagogiques.

Tâches d'encadrement :

- Animation du milieu étudiant, du conseil étudiant.
- Animation de l'équipe de coordination du secteur.
- Promotion et organisation des activités parascolaires ou intégrées à l'horaire, supervision quant à leur animation et leur mise en œuvre.
- Animation de divers comités.
- Rencontre des élèves, individuellement ou en groupe, pour apporter une aide, un suivi (comportement particulier, situation problématique, etc.).
- Participation des élèves à l'amélioration du climat de vie dans l'école, formation de leaders étudiants.
- Maintien d'un climat propice au bien-être physique et mental des élèves et à leur développement intégral.

On trouvera une présentation plus détaillée des tâches et des activités mensuelles qui, selon les milieux scolaires, peuvent incomber à une direction des services aux élèves.